

FICHE DE POSTE MCFA ENSAPVS

Maître(sse) de conférences associé(e) à mi-temps sur le second semestre (80h d'enseignement équivalent TD) de l'année 2025-2026

Groupe de disciplines : TPCAU

POSTE : 2026-02_TPCAU_80h_MCFA_ENSAPVS_Arts !

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine
3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris

Missions et activités principales

L'ENSA Paris-Val de Seine recrute un.e enseignant.e ayant une compétence dans le domaine TPCAU.

Ses missions sont les suivantes

L'enseignant.e viendra s'inscrire dans les enseignements du champ TPCAU en master, au sein du DE ARTS !, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement, et de façon générale exercer ses fonctions dans le cadre des enseignements du projet architectural et de l'initiation à la recherche dans les différents cycles du cursus.

Pédagogique (enseignement)

Le·la candidat·e interviendra en master, au sein du domaine d'étude ARTS ! en appui des équipes chargées d'un studio de projet en S8 et de l'encadrement des PFE, ainsi que du séminaire Constellations_Arts Architectures Expérimentations.

Sur ces deux semestres la pédagogie du domaine d'études est centrée les méthodes de conception en croisant des outils de développement de projet issus du domaine architectural comme des champs artistiques contemporains, en appui sur une production de recherche expérimentale.

Scientifique (recherche)

Le·la candidat·e pourra participer aux activités de recherche de l'école. Le cas échéant, ses missions scientifiques et son investissement dans une des unités de recherche de l'école devront contribuer au renforcement des axes de recherche définis dans le projet de formation 2025-2029 de l'ENSAPVS.

Il·elle pourra s'impliquer dans le renforcement des liens entre l'ENSAPVS et l'Université de Paris. Il·elle pourra s'engager dans une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS, l'EVCAU ou le CRH-LAVUE, comme membre associé.

Il·elle participera à l'animation de la vie de la recherche à l'école et à l'organisation d'événements ouvrant le champ de l'architecture à l'analyse des dimensions historiques, sociales, politiques et culturelles.
. Il ou elle fera preuve d'une activité de publications, de participation à des programmes de recherche et de contribution à des colloques.

. Il est attendu que l'enseignant/e participe à l'encadrement d'un ou deux rapports de licence.

Diplômes requis et expérience professionnelle requise :

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux personnels enseignants. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes : 1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ; 2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; 3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les professeurs et maîtres de conférences associés à mi-temps sont nommés, pour une période pouvant varier de six mois à trois ans et qui peut être renouvelée, sans que la durée totale des fonctions ne puisse excéder neuf ans dans un même établissement.

Expériences et compétences souhaitées

Il est attendu du.e candidat.e, une pratique transversale croisant les champs de l'architecture et de l'art. Ses expériences professionnelles porteront autant sur des projets de maîtrise d'œuvre architecturale que sur des projets artistiques (expositions, résidences, etc.).

Architecte de formation, le.e candidat.e disposera de solides connaissances dans les domaines des cultures architecturales et artistiques contemporaines, avec un intérêt particulier sur les méthodes et procédures de recherche adossées à une pratique de l'expérimentation matérielle.

Une expérience d'enseignement articulant pratiques architecturales et pratiques artistiques sera appréciée ainsi qu'un intérêt pour les processus de recherche-crédation.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'[ENSA Paris-Val de Seine](#). L'Ecole est située dans un campus universitaire : Paris Rive Gauche. Associée par décret à l'Université de Paris, elle est membre de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Ecoles. En [1er cycle](#), le programme de l'Ecole vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En [2ème cycle](#), l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement : A-Ito, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations.

En 3ème cycle, l'Ecole propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 2 laboratoires.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique 2025-2030 qui a fait évoluer le cycle licence et opéré la refonte des domaines d'études pour le cycle master.

L'Ecole organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

Présentation des activités de recherche scientifique au sein de l'école et des perspectives de développement

Les deux équipes de recherche de l'ENSA PVS partagent cinq axes : « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication », « Fabrication et circulation des modèles », « Architecture, santé, vulnérabilités », « Espace public, temporalités, habitat », « Architecture, culture et intelligence numérique »

Le CRH équipe de l'UMR CNRS 7218 LAVUE. Associant l'architecture et les sciences sociales, l'équipe se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux de ses chercheurs sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé.

Le laboratoire EVCAU (EA7540) est une équipe pluridisciplinaire composée de 57 chercheurs et personnel administratif. Trois axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Numérique ; Écologies projectives & Systemic Design - Complexité, Morphogénétique et Thérapeutique Architecturales des

Écoumènes Humains ; Architecture, Santé, Vulnérabilité ; THEMA, Transitions : Histoire et Écologies des Modèles Architecturaux.

L'Ecole organise trois chaires partenariales de recherche : "ARCHIDESSA" (Architecture, Design, Santé); "Le logement demain" avec Paris-La Villette, et "Architecture et intelligence(s) sur l'intelligence artificielle

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité du directeur.

Liaisons fonctionnelles : Avec l'ensemble de la communauté enseignante

Nature et durée du contrats :

- Contrat d'agent contractuel du Ministère de la Culture d'une durée de 6 mois
- Contrat à mi-temps sur le second semestre de 80h.

Informations sur le poste :

- Nathalie HÉBREARD, directrice des études et de la pédagogie (questions relatives à l'organisation des enseignements), nathalie.hebreard@paris-valdeseine.archi.fr
- Marion Merliaud, directrice adjointe des études et de la pédagogie (questions relatives à l'organisation des enseignements), marion.merliaud@paris-valdeseine.archi.fr
-

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants (un document par pièce = 1 pdf nommé sous format Nom_Prenom_N° poste) :

- une note de motivation (10 000 signes maximum, espaces compris) ;
- un CV (3 pages maximum) ;
- un dossier faisant ressortir des expériences d'enseignement et/ou de publications, et des expériences de maîtrise d'œuvre architecturale le cas échéant (30 pages max);
- Une copie des diplômes ;
- Une copie de la carte nationale d'identité.

Rappel sur les conditions de recrutement :

Le candidat, qu'il soit à plein temps ou à mi-temps, doit remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1^{er} janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée **de 3 ans dans les 5 dernières années** qui précèdent le 1er janvier pour les Maîtres de conférences associés (MCFA).
- OU détenir les **diplômes** suivants : doctorat ou habilitation à diriger des recherches pour les MCFA.
- Pour être associé à mi-temps, le candidat doit justifier en outre de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle qui permet de disposer de moyens d'existence réguliers. La perte de l'activité principale entraîne la fin du contrat.
- Les maîtres de conférences associés recrutés à temps plein, ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.

Dépôt des candidatures UNIQUEMENT PAR MAIL à : nathalie.hebreard@paris-valdeseine.archi.fr et à lisabelle.phalippon-robert@paris-valdeseine.archi.fr

Délai impératif d'envoi des candidatures : Vendredi 23 janvier 2026 à 14h

Il n'y aura pas d'auditions.

Le mail portera en objet la mention « Recrutement MCFA – N° **02_TPCAU_80h_MCFA_ENSAPVS_Arts !** et le **NOM** du candidat.

Le ou la candidate retenu.e sera informée au plus tard le 29 janvier 2026 à 17h au plus tard et devra communiquer dans les délais les plus brefs et impérativement le 30 janvier 2026 les pièces nécessaires à l'établissement de son contrat :

	Recrutement		renouvellement	
	100%	50%	100%	50%
formulaire de demande de recrutement/ renouvellement	X	X	X	X
extrait du procès verbal du conseil pédagogique et scientifique	X	X	X	X
Protection sociale complémentaire obligatoire pour les enseignants associés à temps plein. Si l'agent détient une protection sociale individuelle en cours de validité, la dispense peut être accordée sur justificatif. Les enseignants associés à mi-temps n'entrent pas dans le périmètre de la protection sociale obligatoire ministérielle et relèvent de leur emploi principal.	X		X	
carte vitale ou attestation	X	X		
pièce d'identité	X	X		
Diplôme le plus élevé, requis pour l'enseignement	X	X		
curriculum vitae	X	X		
Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies	X	X	X	X
OU certificat de participation de la journée défense et citoyenne	X	X		
RIB ou RIP avec IBAN/BIC	X	X		
documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaire et contrats ou création d'entreprise et avis d'imposition ou avis de revenus de micro entreprise ou bilan compatible...)		X		X
procès-verbal d'installation transmis le jour de la prise de fonction	X	X		

situation des ressortissants étrangers (l'ensemble des documents ci-dessus, en français ou le cas échéant traduit par un traducteur

titre de séjour valant autorisation de travail pour les étrangers hors UE OU autorisation provisoire	X	X	X	X
document attestant de la régularité de la position au regard des obligations de service national dans le pays d'origine	X	X		
équivalent du casier judiciaire : bulletin N° 2 ou à défaut, attestation sur l'honneur	X	X		